

Conditions Générales de Vente

Désignation

L'ADIR dont le siège est situé au 30 rue Léon de Lepervanche 97420 LE PORT, désigne un organisme de formation professionnelle.

L'ADIR propose des actions de formation inter et intra entreprises, à La Réunion.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'ADIR
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'ADIR pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'ADIR implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, l'ADIR s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre l'ADIR, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer en une seule fois, avant exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'ADIR ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

A l'initiative du stagiaire :

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse adir@adir.info. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'ADIR dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

A l'initiative de l'ADIR:

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure de l'ADIR, l'organisme de formation proposera de nouvelles sessions de formations en concertation avec le stagiaire, sans conditions de pénalités.

Retard ou abandon

En cas d'abandon ou de retard par le stagiaire, le formateur doit informer dans l'heure par mail le responsable de la formation et la personne référente à l'ADIR, en y précisant le motif.

En cas d'absence injustifiée, un courriel est envoyé à la société du stagiaire.

En cas d'absence justifiée, une proposition de rattrapage sera proposée si cela est possible.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier et adapter les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Les personnes en situation de handicap peuvent être en difficulté pour suivre certaines formations. Il leur est conseillé de contacter l'ADIR par e-mail ou par téléphone, pour s'informer des conditions d'accès à la formation.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société délivrant la formation. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'ADIR sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

L'ADIR s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'ADIR et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux compétents, à savoir le Tribunal de Saint-Denis (Réunion).

Réclamations et différends

En cas de réclamation ou de contestation, l'ADIR peut être contactée par e-mail (adir@adir.info) ou par téléphone (0262 94 43 00). Cette demande sera portée à la connaissance du conseil d'administration de l'ADIR, et sera suivie avec la plus grande attention en vue de répondre au mieux à cette demande. Il peut être fait appel au médiateur de la consommation pour un règlement à l'amiable. Si une contestation ou un différend n'a pas pu être réglé à l'amiable avec le médiateur, le tribunal de proximité sera seul compétent pour régler le litige.

Pour l'organisme de formation



Pour le bénéficiaire, bon pour accord